

# FICHE PROGRAMME DÉTAILLÉE

## DIALOGUE SOCIAL EN

### ÉTABLISSEMENT : cadre légal, acteurs et bonnes pratiques



ALAIN ANTOINE  
CABINET D'AVOCATS



#### DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :

A DÉFINIR  
1 journée

#### LIEU DE LA FORMATION :

Bâtiment Lizine SAVANNA  
Centre des Affaires  
14, rue Jules Thirel – ST  
PAUL

#### ACCESSIBILITÉ AUX PSH :

Toutes nos formations  
sont accessibles aux  
personnes en situation de  
handicap et la salle de  
formation est adaptée aux  
PMR.

Pour plus d'information,  
merci de contacter Mme  
Gladys TCHOUTA au 06  
93 40 27 33 ou par mail  
[formation.antoine@avoca  
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avoca<br/>reunion.fr)

#### NOUS CONTACTER :

☎ : 02 62 21 46 00

✉ :  
[formation.antoine@avocat  
reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat<br/>reunion.fr)

#### OBJECTIFS :

##### **A l'issue de la formation, le participant est capable :**

- Comprendre le cadre légal et réglementaire qui encadre le dialogue social, ainsi que les obligations légales des employeurs et des directeurs d'établissement.
- Identifier les rôles, missions et prérogatives des différentes instances représentatives du personnel
- Acquérir des bonnes pratiques de communication et de négociation
- Savoir détecter et gérer les demandes sensibles ou abusives
- Maîtriser les procédures liées au droit d'alerte et à la gestion des risques psychosociaux

#### PROGRAMME DÉTAILLÉ :

##### **8h45 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS AUTOUR D'UN CAFÉ**

##### **9h00 : Démarrage de la formation :**

- CADRE LÉGAL ET RESPONSABILITÉS DES ACTEURS DU  
DIALOGUE SOCIAL
  - Obligations légales de l'employeur et des directeurs d'établissement
  - Principes fondamentaux du dialogue social au niveau des établissements
- INSTANCES REPRÉSENTATIVES DU PERSONNEL ET LEURS  
RÔLES
  - Comité Social et Économique (CSE) : missions, moyens et périmètre d'action
  - Délégués syndicaux (DS) : droits, missions et limites
  - Représentants de proximité (RP) : rôle spécifique et articulation avec les autres instances
- BONNES PRATIQUES POUR UN DIALOGUE SOCIAL EFFICACE
  - Bonnes pratiques : préparation, structuration des échanges, concertation, communication et conduite de réunion
  - Négociation collective et posture du négociateur (stratégies, simulations, dynamique de groupe)

# FICHE PROGRAMME DETAILLEE

## DIALOGUE SOCIAL EN

### ÉTABLISSEMENT : cadre légal, acteurs et bonnes pratiques



ALAIN ANTOINE  
CABINET D'AVOCATS



#### **PROGRAMME DETAILLÉ :**

##### ➤ GESTION DES DEMANDES SENSIBLES ET SITUATIONS CONFLICTUELLES

- Détection des demandes abusives ou de mauvaise foi, compréhension des dynamiques de conflit
- Outils et leviers pour y répondre efficacement, tout en restant dans le cadre légal et en évitant les risques juridiques

##### ➤ DROIT D'ALERTE ET PRÉVENTION DES RISQUES

- Cadre légal du droit d'alerte (danger grave et imminent), rôle des IRP, modalités de signalement
- Identification et gestion des RPS, obligations de l'employeur, démarches à adopter en réponse à une alerte

#### **DATE ET DURÉE DE LA FORMATION :**

A DÉFINIR  
1 journée

#### **LIEU DE LA FORMATION :**

Bâtiment Lizine SAVANNA  
Centre des Affaires  
14, rue Jules Thirel – ST PAUL

#### **ACCESSIBILITÉ AUX PSH :**

Toutes nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap et la salle de formation est adaptée aux PMR.

Pour plus d'information, merci de contacter Mme Gladys TCHOUTA au 06 93 40 27 33 ou par mail [formation.antoine@avocatreunion.fr](mailto:formation.antoine@avocatreunion.fr)

#### **NOUS CONTACTER :**

☎ : 02 62 21 46 00

✉ :  
[formation.antoine@avocat.reunion.fr](mailto:formation.antoine@avocat.reunion.fr)

**16h30 : Questions/réponses**

**16h50 : Remplissage de la fiche d'appréciation**

**17h00 : Fin de la formation**

#### **MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES :**

Formation en présentiel et possibilité en distanciel sur demande

- ❖ Remise d'un support pédagogique à chaque participant
- ❖ Feuille d'émargement
- ❖ Formation animée par Maître Alain ANTOINE, avocat spécialiste en droit du travail et de la protection sociale
- ❖ Remise d'une attestation de fin de formation